



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-89

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 13 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet VENTE DE SAPINS DE NOËL ET REVERSEMENT A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE FREISSINIÈRES

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune a acheté 20 sapins de Noël en pot au prix de 30.10€ TTC.

Monsieur le Maire propose de revendre ces sapins aux administrés qui le souhaitent au prix de 12.50€ TTC, somme qui sera reversée à la coopérative scolaire de l'école de Freissinières.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20221219-202289-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.**

Autorise le Maire à revendre les sapins de Noël en pot au prix de 12.50€ sous forme de titre de recette et émettre un mandat du montant identique à la coopérative scolaire de l'école de Freissinières.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS*

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.

